

SICAV PLUS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 février 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.951.395, un actif net D : 1.940.210 et un bénéfice de la période de D : 19.846.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Mars 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
DELTA CONSULT
Karim DEROUICHE

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2010

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	<u>1 442 356</u>	<u>1 690 519</u>	<u>1 527 385</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		64	51	62
Obligations et valeurs assimilées		1 341 764	1 589 894	1 426 752
Tires des Organismes de Placement Collectif		100 528	100 574	100 571
Placements monétaires et disponibilités		<u>509 039</u>	<u>427 421</u>	<u>395 103</u>
Placements monétaires	6	498 850	423 259	385 728
Disponibilités		10 189	4 162	9 375
Créances d'exploitation		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 951 395</u>	<u>2 117 940</u>	<u>1 922 488</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	4 081	4 648	4 171
Autres créditeurs divers	9	7 104	2 768	1 550
TOTAL PASSIF		<u>11 185</u>	<u>7 416</u>	<u>5 721</u>
ACTIF NET				
Capital	12	1 852 926	2 013 117	1 846 948
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		69 957	78 458	-
Sommes distribuables de l'exercice		17 327	18 949	69 819
ACTIF NET		<u>1 940 210</u>	<u>2 110 524</u>	<u>1 916 767</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 951 395</u>	<u>2 117 940</u>	<u>1 922 488</u>

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2010</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2009</i>	<i>Année 2009</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	20 417	22 984	88 189
Revenus des obligations et valeurs assimilées		19 360	21 807	83 698
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1 057	1 177	4 491
Revenus des placements monétaires	7	2 347	3 011	10 239
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		22 764	25 995	98 428
Charges de gestion des placements	10	(4 801)	(5 468)	(20 486)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 963	20 527	77 942
Autres produits		69	32	172
Autres charges	11	(556)	(554)	(2 084)
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 476	20 005	76 030
Régularisation du résultat d'exploitation		(149)	(1 056)	(6 211)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		17 327	18 949	69 819
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		149	1 056	6 211
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(251)	(575)	(4 006)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		2 621	1 460	10 060
RESULTAT DE LA PERIODE		19 846	20 890	82 084

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2010</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2009</i>	<i>Année 2009</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>19 846</u>	<u>20 890</u>	<u>82 084</u>
Résultat d'exploitation	17 476	20 005	76 030
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(251)	(575)	(4 006)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 621	1 460	10 060
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>3 597</u>	<u>(139 791)</u>	<u>(394 742)</u>
Souscriptions			
- Capital	698 683	196 754	1 034 695
- Régularisation des sommes non distribuables	88	416	34 340
- Régularisation des sommes distribuables	30 166	8 667	19 031
Rachats			
- Capital	(695 019)	(330 320)	(1 408 312)
- Régularisation des sommes non distribuables	(144)	(377)	(49 254)
- Régularisation des sommes distribuables	(30 177)	(14 931)	(25 242)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u><u>23 443</u></u>	<u><u>(118 901)</u></u>	<u><u>(312 658)</u></u>
ACTIF NET			
En début de période	1 916 767	2 229 425	2 229 425
En fin de période	1 940 210	2 110 524	1 916 767
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	44 368	53 722	53 722
En fin de période	44 456	50 378	44 368
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>43.643</u>	<u>41.894</u>	<u>43.202</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1.02%</u>	<u>0.95%</u>	<u>4.10%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2010 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

SICAV PLUS

17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2010, à D: 1.442.356 , et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2010	% Actif net
Actions,valeurs assimilées & droits rattachés		45	64	0.00%
Actions, valeurs assimilées &droits rattachés admis à la cote		45	64	0.00%
<u>Actions</u>				
TPR	11	45	64	0.00%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		1 302 995	1 341 764	69.16%
Obligations des sociétés		246 000	250 758	12.92%
SKANES BEACH 2003 A	1 500	60 000	62 773	3.24%
TUNISIE LEASING 2008/1	300	24 000	24 940	1.29%
TUNISIE LEASING 2007/2	600	36 000	36 323	1.87%
TUNISIE LEASING 2009/1	700	56 000	56 239	2.90%
AMEN BANK 2006	1 000	70 000	70 483	3.63%
Bons du Trésor Assimilables		1 056 995	1 091 006	56.23%
BTA 10 2013 6.10%	80	85 440	86 302	4.45%
BTA 04 2014 7.50%	367	384 463	397 086	20.47%
BTA 07 2014 8.250%	443	451 322	468 481	24.15%
BTA 02-2015 7,00%	60	62 220	62 127	3.20%
BTA 07 2017 6.75%	25	24 750	25 730	1.33%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	51 280	2.64%
Titres des Organismes de Placement Collectif		100 000	100 528	5.18%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	100 000	100 528	5.18%
Total		1 403 040	1 442 356	74.34%

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 20.417 , pour la période allant du 01.01 au 31.03.2010, contre D : 22.984 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2009 et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2010	Trimestre 1 2009
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	3 243	3 860
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	16 117	17 947
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	1 057	1 177
TOTAL	20 417	22 984

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2010 à D : 498.850 contre D : 423.259 au 31.03.2009, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2010	% Actif net
Dépôt à vue		343 054	344 153	17.74%
Amen bank pasteur		343 054	344 153	17.74%
Bons de trésor à court terme	160 000	154 325	154 697	7.97%
BTC 52 au 18/01/2011	160 000	154 325	154 697	7.97%
Total général		497 379	498 850	25.71%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2010 à D : 2.347 contre D : 3.011 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2009 et présente le montant des intérêts courus au titre du premier trimestre 2010 sur les dépôts à vue et les bons de trésor à court terme , et se détaille comme suit :

	Trimestre 1 2010	Trimestre 1 2009
Intérêts des dépôts à vue	1 099	1 543
Intérêts des billets de trésorerie	-	1 129
Intérêts des BTC	1 248	339
TOTAL	2 347	3 011

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2010 à D : 4.081 contre D : 4.648 au 31.03.2009 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Janvier 2010 au 31 Mars 2010 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2010</u>	<u>31/03/2009</u>
Montant HT	4 069	4 634
TVA	732	834
Total TTC	4 801	5 468
Retenue à la source	720	820
Net à payer	4 081	4 648

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2010 à D : 7.104 contre D : 2.768 au 31.03.2009, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2010</u>	<u>31/03/2009</u>
Redevance CMF	163	188
Retenues à la source à payer	720	820
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Mars	6 197	1760
TCL	24	-
Total	7 104	2 768

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2010 à D : 4.801 contre D : 5.468 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du premier trimestre 2010.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2010 au 31/03/2010 à D : 556 contre D : 554 pour la même période de l'exercice précédent et englobe principalement la redevance du CMF.

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Mars 2010, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2009

Montant	1 846 948
Nombre de titres	44 368
Nombre d'actionnaires	779

Souscriptions réalisées

Montant	698 683
Nombre de titres émis	16 784
Nombre d'actionnaires nouveaux	39

Rachats effectués

Montant	(695 019)
Nombre de titres rachetés	(16 696)
Nombre d'actionnaires sortants	(60)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(251)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	2 621
Régularisation des sommes non distribuables	(56)

Capital au 31-03-2010

Montant	1 852 926
Nombre de titres	44 456
Nombre d'actionnaires	758